

LE SYNDICALISME CONTRE L'ÉTATISATION ET LE JACOBINISME...

Deux publications - aux tirages très limités - mériteraient d'être connues et utilisées par tous les militants ouvriers, qui sont des slogans politiques, des gesticulations hystériques, des pirouettes verbales. L'une et l'autre obéissent sans doute à des tendances générales, mais non à des idéologies... «préalables».

L'une et l'autre ont, pour nous, l'avantage exceptionnel de représenter des réalités et des témoignages. L'une et l'autre - pauvrement ronéo-typées - échappent à la «psychose» des présentations typographiques et aux servitudes de la mise en pages.

L'une, ce sont les *Cahiers Fernand Pelloutier* (1), publiés par le *Centre d'Éducation Ouvrière F.O.*, dont Georges Vidalenc reste l'animateur et le guide. L'autre, c'est le bulletin de la *Commission Internationale de Liaison Ouvrière*, dont la *Révolution prolétarienne* publie presque toutes les études sur les mouvements «étrangers», et que l'*Union des Syndicalistes* représente assez exactement en France.

Nous emprunterons à l'une et à l'autre des études qui pourraient alimenter des débats profitables sur l'avenir du syndicalisme et les espoirs révolutionnaires.

Notre ami Michel Collinet, dans le numéro de décembre 1961 des *Cahiers Fernand Pelloutier*, publie sous le titre: *Le syndicalisme dans les Sociétés industrielles*, le condensé ou la conclusion de ses ouvrages particulièrement denses, consacrés au syndicalisme. Il sait bien que nous ne sommes pas toujours d'accord sur son interprétation de l'évolution. Pour nous, le syndicalisme révolutionnaire n'est pas un moment de l'histoire ouvrière, mais un moteur de l'action dont la présence et la puissance dépendent des crises économiques et sociales et qui se bloque dans la stabilité des choses. Mais nos divergences restent d'ordre subjectif. Il est rare que nous discutions sa description objective des réalités.

C'est ainsi que nous pouvons accepter avec quelques retouches sa thèse des quatre grandes périodes du syndicalisme:

La première présente la co-existence du régime corporatif et des ateliers et manufactures subsistant en marge de la réglementation.

La seconde sous le signe du libéralisme économique et de l'interdiction des coalitions ouvrières ne laisse au prolétariat, tenu «*hors de la société*» que la ressource des mutuelles et des sociétés de résistance clandestines.

La troisième, la plus riche, est dominée par l'avènement des syndicats formés d'abord par les ouvriers qualifiés. Collinet expose, sans parti-pris accusé, le parallélisme des luttes immédiates et les divergences parfois essentielles dans les prévisions et anticipations. Il caractérise les mouvements anglais, allemand, belge, suédois... Peut-être passe-t-il trop facilement sur les «*insolites*» ambitions du syndicalisme révolutionnaire français.

Mais nous négligerons aujourd'hui la discussion sur ce sujet. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les caractères de la quatrième période; afin de ne pas trahir Collinet, nous le citons: «*La quatrième période est celle de la généralisation des conventions collectives souvent par voie légale, en liaison de plus en plus affirmée avec l'augmentation de la productivité nationale. L'État impose un salaire minimum, se fait assureur*

(1) Centre d'Éducation Ouvrière, 198, avenue du Maine Paris 14^{ème}.

(2) R. Marchetti, 103, rue Orfila, Paris 20^{ème}.

directement ou non et redistribue le revenu entre les salariés... En marge des monopoles bilatéraux, l'État intervient en tiers, parfois en arbitre, et avec les leviers du crédit, des impôts et des industries nationalisées, est le véritable régulateur de la vie des ouvriers».

Le syndicalisme actuellement est donc obligé de tenir compte de l'intervention de l'État (quand il ne la sollicite pas lui-même). Peut-on considérer comme un phénomène corrélatif de l'étatisme, le développement de la classe moyenne salariée: employés, fonctionnaires, cadres? Ce qu'il faudrait noter à ce sujet, c'est que la France reste le seul pays industriel où fonctionnaires, agents des Services publics et employés adhèrent en majorité aux centrales ouvrières et pèsent lourdement sur l'orientation de celles-ci. Que le recrutement soit massif dans ce «secteur tertiaire», c'est sans doute une supériorité sur les autres pays industriels. Mais lorsqu'on contre-partie, les syndicats purement ouvriers s'affaiblissent de plus en plus, on aboutit à un déséquilibre inquiétant.

Cependant, si la quatrième période se caractérise essentiellement par la généralisation des conventions collectives, nous pouvons joindre à l'étude historique de Collinet, le témoignage de notre ami Antoine Laval, Secrétaire-adjoint de la *Fédération des Métaux F.O.* (*Cahiers Fernand Pelloutier*, février-mars 1962). Sept années d'accords d'entreprise (accord Renault en 1955, suivis des accords SNEGMA, Peugeot, Compteurs de Montrouge, Merlin-Gérin, Olida, Berliet... puis Neyric réalisé en octobre 1961).

Trois observations essentielles se dégagent de l'expérience objectivement rapportée par Laval.

1- L'accord d'entreprise, en son principe même, s'oppose à la convention collective nationale aboutissant ordinairement à une sanction légale.

2- Le *Conseil National du Patronat français*, en mars 1956, dénonçait «une politique irréfléchie d'accords fondée sur le volume de l'entreprise ou le caractère momentanément privilégié d'une position économique».

3- Les objections les plus pertinentes des syndicalistes authentiques formulées contre ces accords, visaient les restrictions du droit de grève, implicitement ou explicitement contenues dans les engagements réciproques des deux parties.

Tout cela, bien entendu, appelle un examen plus approfondi et plus large. Mais nous allons accorder à Collinet que son analyse des conditions actuelles du syndicalisme se vérifie exactement jusqu'à ses conclusions incluses.

Compte tenu de différences non négligeables dans des évolutions parallèles, on peut dire que dans tous les pays industriels, nous en sommes à la quatrième période, après avoir traversé à des rythmes différents les trois périodes précédentes. Est-ce un terme définitif et un aboutissement fatal? Nous ne le pensons pas.

Mais que l'on s'y tienne ou s'y résigne, il faut convenir que ces situations acquises peuvent s'écrouler par le mouvement des peuples qui en sont à peine à la seconde période ou même entrent seulement dans la première, à l'aube de l'industrialisation.

Deux témoignages encore - et de longue portée - dans le bulletin de la *Commission Internationale* de novembre 1961. L'un, de El Gorjani, sur la conférence syndicale panafricaine de Casablanca. L'autre d'un «itinérant» traitant de l'Amérique latine, sous le titre: *Inventaire syndical et monde castriste*. Une conclusion s'en dégage avec une lumineuse clarté: c'est que ces pays neufs souffrent essentiellement d'un «étatisme» foncièrement réactionnaire et que la politisation des syndicats paralyse aussi bien le mouvement ouvrier (la formation d'une véritable classe ouvrière) que le développement industriel.

Collinet, en attribuant à la survie du «jacobinisme» le maintien de l'influence post-stalinienne sur la classe ouvrière française, découvre le mal dont souffre encore le syndicalisme dans les pays industriels et décèle la raison essentielle des obstacles au progrès et à la libération véritables des pays «sous développés». L'État national de vient de plus en plus un anachronisme économique dans notre Europe. N'est-ce pas en sortant de la nation que le syndicalisme retrouvera son dynamisme des périodes antérieures et apportera ses solutions originales aux problèmes que pose avec quelque acuité l'évolution du «Tiers-Monde»?

Chez nous, avec leurs insuffisances et leurs dangers, les accords d'entreprises et les conventions collectives ont pour nous un immense avantage sur les solutions étatistes; car ils justifient le mot d'ordre de Proudhon rappelé par Collinet: *le contrat contre la loi - la société contre l'État*.

Roger HAGNAUER.